

agit pour vous au quotidien !



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Accompagner les entreprises et les futurs entrepreneurs, aménager les zones d'activité, proposer une offre immobilière, soutenir l'emploi local...

Le commerce de proximité dépend des communes.



TERRITOIRE DURABLE

Développer le territoire de manière cohérente et équilibrée en communion avec les 7 communes.



- Aménagement du territoire (Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma des zones d'activité, ZAN, inventaire des Zones Humides).
- Plan climat Air Énergie Organiser la transition écologique et énergétique via : l'alimentation, la rénovation énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique...).



HABITAT

Plan Local de l'Habitat, amélioration de l'habitat et résorption de la vacance, accueil des gens du voyage...

La compétence logement reste une compétence municipale.

ÉCOLE DE MUSIQUE

Développer la pratique musicale au plus près des habitants.

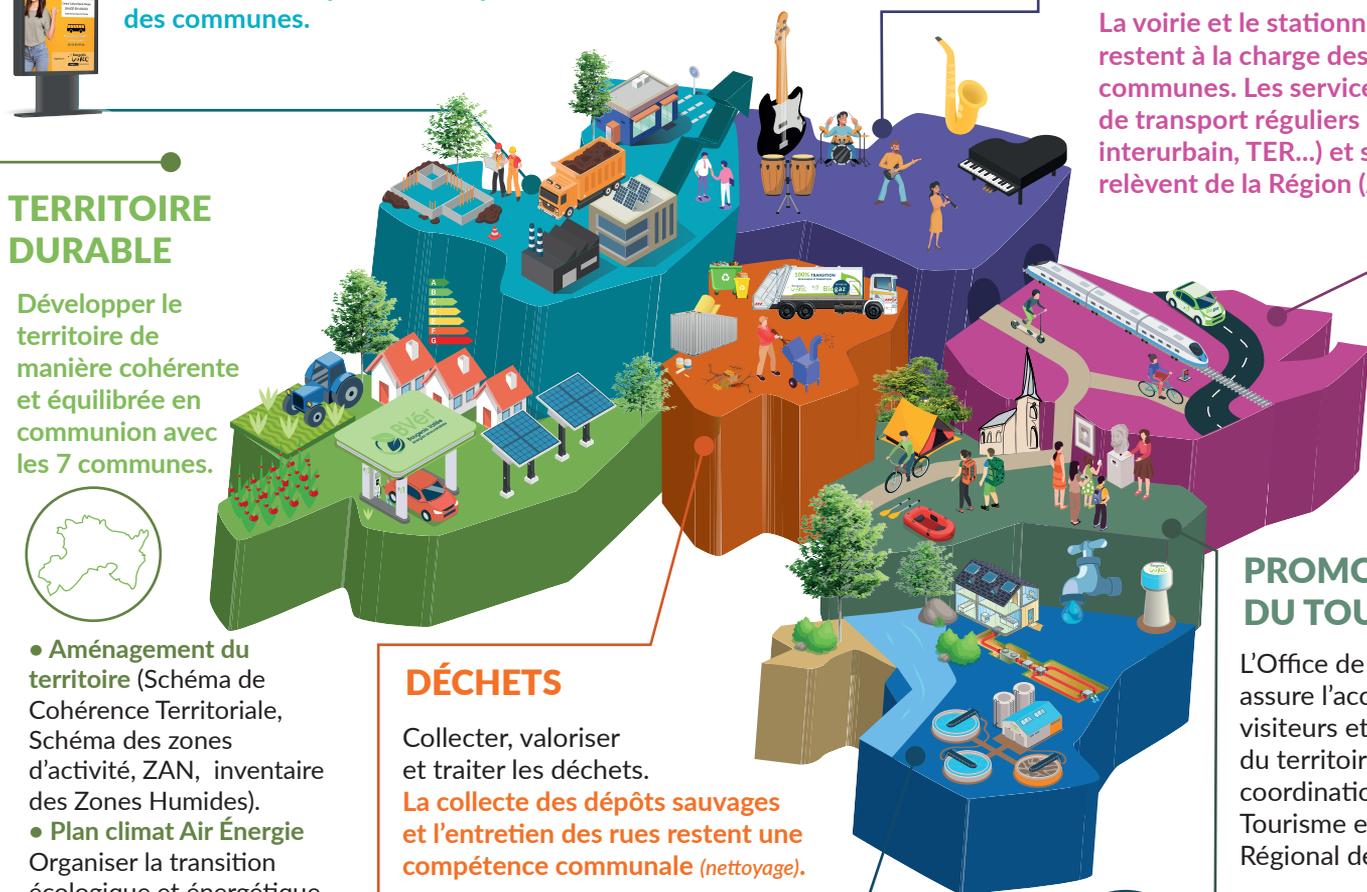
La compétence culture reste rattachée aux communes.



MOBILITÉS DURABLES

Promouvoir et faciliter toutes les mobilités durables : vélo, marche à pied, train, covoiturage, bus... pour les particuliers et les entreprises.

La voirie et le stationnement restent à la charge des communes. Les services de transport réguliers (car interurbain, TER...) et scolarité relèvent de la Région (Aléop).



DÉCHETS

Collecter, valoriser et traiter les déchets.

La collecte des dépôts sauvages et l'entretien des rues restent une compétence communale (nettoyage).



EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT :

Extraire, traiter, distribuer l'eau potable, relever les compteurs, facturer. Collecter et traiter les eaux usées via les stations d'épuration pour l'assainissement collectif.

Les eaux pluviales restent à la charge des communes.

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF :

Conseiller (réglementation et obligations) et contrôler les installations privées.



GEMAPI

GEstion des Milieux Aquatiques et **P**révention des Inondations :

Restauration écologique des cours d'eau, des zones humides, des plans d'eau. Organiser la défense contre les inondations.



PROMOTION DU TOURISME

L'Office de Tourisme assure l'accueil des visiteurs et la promotion du territoire en coordination avec Anjou Tourisme et le Comité Régional de Tourisme.

